

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 20 SEPTEMBRE 2023

07 - Objet : COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES ELUS – REMPLACEMENT DE M. LIHOSSIER

N° Ordre : DE-080-2023

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 5.3.4 Désignation de représentants - autres

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 13 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : -

Fiex : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Dominique HANROT, suppléant

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

Pompiéy : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ (arrivé à partir du point 05)

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_080_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS à M. Lionel LABARTHE

Lavardac : Mme Isabelle SALIS à M. Ludovic BIASOTTO

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à Mme Evelyne CASEROTTO et M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (1) :

Lasserre : M. Serge PERES, suppléé par M. Dominique HANROT

Membres absents non excusés (5)

Lavardac : MM Georges BARBARA et Sébastien CRUSSIÈRES

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : M. Marc GELLY

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment l'article 6 ;

Considérant la délibération DE-046-2022 du 23 mars 2022 relative à la création d'un Comité Social Territorial (CST) ;

Considérant la délibération DE-061-2022 du 18 mai 2022 fixant le nombre de représentants au CST, à 4 représentants du personnel titulaires et autant de suppléants ; et instituant le paritarisme numérique pour les représentants de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant composition du CST en date du 23 décembre 2022, listant les représentants du personnel et ceux de la collectivité, dont Robert Linossier en qualité de représentant de la collectivité titulaire,

Considérant le courrier de la Préfecture, reçu le 04 avril 2023, acceptant la démission de Robert Linossier de son poste de Maire de Sainte-Maure-de-Peyriac,

Considérant les résultats des élections municipales partielles sur Sainte-Maure-de-Peyriac, à la suite desquelles Thierry Planté a été élu Maire le 23 juin 2023.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant de la collectivité titulaire, vacant au sein du CST et ainsi de mettre à jour la désignation des représentants d'Albret Communauté, qui sera par suite entérinée par arrêté du Président.

AR Prefecture

047-200068948-20230920-DE_080_2023-DE
Reçu le 26/09/2023

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Se porte candidat pour remplacer Robert Linossier :

- Ludovic Biasotto

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **De ne pas procéder** aux désignations par un vote à bulletin secret ;
- ▶ **De remplacer** Robert Linossier en qualité de délégué titulaire par :
 - Titulaire : Ludovic Biasotto
- ▶ **D'approuver** la liste à jour des **membres** (autant de titulaires que suppléants) qui représentent la CDC « Albret Communauté » auprès du CST, selon le détail suivant :

COMITE SOCIAL TERRITORIAL	
Présidée de droit par le Président de l'EPCI, ou son représentant	
Membres titulaires	Membres suppléants
Jacques LAMBERT	Lionel LABARTHE
Paulette LABORDE	Nicolas CHOISNEL
Jean-Pierre SUAREZ	Pascal LEGENDRE
Ludovic BIASOTTO	Henri de COLOMBEL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 26 SEP. 2023